

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article1254>



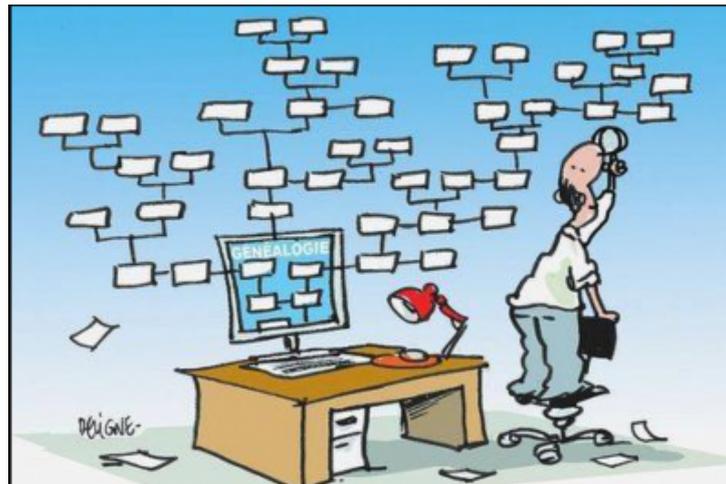
Dilemme généalogique

- Comprendre ... - Histoire cachoise - Vie sociale -



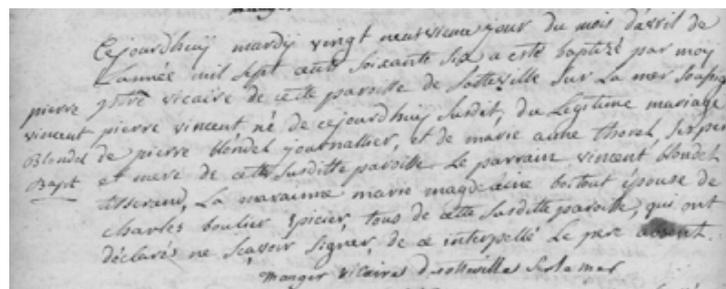
Date de mise en ligne : lundi 25 novembre 2024

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

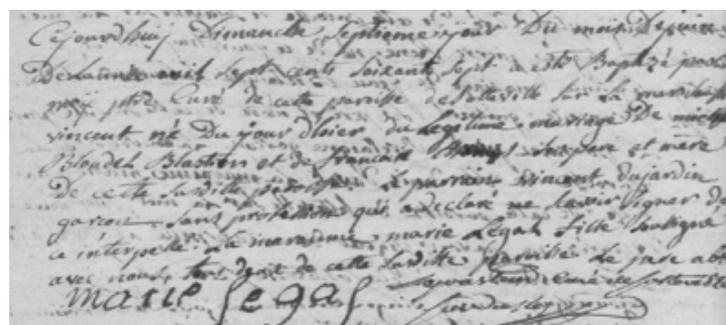


A chaque découverte d'aïeul arrive aussi son lot de questions et d'ombres.

Dernièrement, je me suis retrouvé devant un dilemme, sur une branche de ma généalogie familiale, concernant un acte de décès. Celui-ci m'a réellement interpellé ! Cela concerne deux hommes nés au milieu du XVIII^{ème} siècle, à un an d'intervalle, au même nom et prénom.



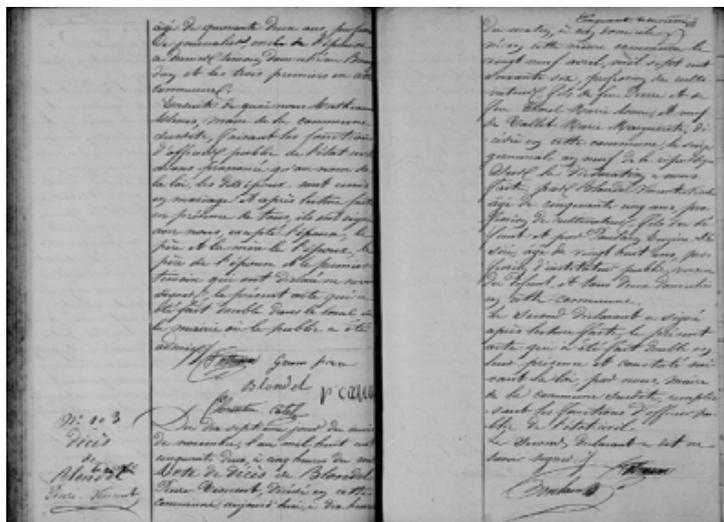
Ces deux personnes se nommaient Vincent Blondel et étaient nés dans le même village cauchois de Sotteville sur Mer. Le premier, né le 29 avril 1766, prénommé Pierre Vincent, est le fils de Pierre Blondel et Marie Anne Thorel. Le second, né le 6 juin 1767, est le fils de Jean Michel Blondel et Françoise Thomas. Existe-t-il un lien familial entre ces deux familles ? Si c'est le cas, il faut remonter avant l'année 1630 ; donc plus d'un siècle et demi auparavant.



Le dilemme se trouve sur l'acte de décès de Vincent Blondel. L'acte présente en fait deux « propositions » dont l'une est nécessairement vraie si l'autre est fausse. On aboutira, après quelques recherches à une seule et même

conclusion ; laquelle s'impose donc de manière absolue (logique formelle). Il ne reste plus qu'à essayer de résoudre l'énigme.

Sur l'acte de décès de Vincent Blondel, le 17 novembre 1852, établi par le maire de la commune, il est prénommé Pierre Vincent et mentionné : « né le 29 avril 1766 , fils de Pierre et Marie Anne Thorel et veuf de Marie Marguerite Vallet ».



Premier dilemme : cette dernière s'est mariée le 6 mai 1788, à Sotteville sur mer, avec Vincent Blondel, né le 6 juin 1767, fils de Michel Blondel et Françoise Thomas. Donc, pas la même famille Blondel. Bien que l'acte de mariage soit incomplet sur les registres paroissiaux des archives, on ne peut que constater la véracité de cet acte. (vue 10). Par ailleurs son frère Jean Michel, né en 1762, est témoin.

Deuxième dilemme : la date de naissance et les parents mentionnés sont donc faux au vu des informations contenus dans l'acte de mariage !

Troisième dilemme : le témoin de décès, Vincent Nicolas Blondel, âgé de 55 ans, est bien le fils de Vincent Blondel et Marie Marguerite Vallet, né le 7 juin 1797, à Sotteville sur Mer. Au recensement de 1851, le père (82 ans) et le fils (54 ans), célibataire, habite ensemble ainsi qu'une domestique de 14 ans.(vue 39 des archives)

L'enquête continue. D'après mes recherches, on ne trouve aucun autre acte (mariage, décès) concernant Blondel Pierre Vincent, né le 29 avril 1766, fils de Pierre et Marie Anne Thorel. Qu'est-il devenu ? Ses parents partent de Sotteville sur mer pour aller vivre à Gueutteville les grès où ils décèdent en 1797 et 1804. Petite parenthèse, en 1769 naissaient trois enfants de ce couple : des jumeaux le 11 janvier et une fille le 11 décembre.



A ce jour, preuves à l'appui, j'en déduis que Pierre Vincent Blondel, décédé en 1852, veuf de Marie Marguerite Vallet, est Vincent, le fils de Jean Michel Blondel et Françoise Thomas, et qu'il y a une erreur substantielle de filiation concernant ses parents et sa date de naissance, fait sur l'acte de décès par l'officier d'état civil de l'époque, c'est à dire le maire Vincent Alexis Antheaume. Ce dernier a été maire jusqu'au 13 janvier 1857, date de son décès, à l'âge de 66 ans. Cette erreur substantielle concernant une information essentielle de l'acte d'état civil nécessite logiquement l'appréciation d'un juge pour pouvoir apporter une mention sur l'acte de décès.

De ce fait, au vu de cet acte de décès, beaucoup de personnes ont fait l'erreur de faire confiance aux renseignements mentionnés sur l'acte de décès établi par le maire de l'époque. Malheureusement, leur arbre généalogique a été faussé, puisque certaines informations contenues dans l'acte de décès, concernant Vincent Blondel sont erronées. Bien qu'en général, le contenu d'un acte d'état civil est contrôlé par l'officier d'état civil ; des erreurs sont possibles.

Comme quoi, il faut faire attention avant de faire pousser de nouvelles feuilles à son arbre. La généalogie c'est un ancrage dans l'authenticité.

Francis Renout
(Administrateur cgpcsm)

Sources :
Actes sur les registres d'état civil de Seine Maritime
Actes sur les registres paroissiaux de Sotteville sur Mer